

VIDE GRENIER L'OUTIL EN MAIN
Dimanche 1er Juin 2025 – Olonne-sur-Mer

REGLEMENT - RESERVATION

Art. 1 – DATE ET LIEU : Dimanche 1^{er} Juin 2025 : Parking du Havre d'Olonne et Salle des Cordulies, à Olonne-sur-Mer

Art. 2 – VENTE AU DEBALLAGE OU ECHANGE : POUR PROFESSIONNELS & PARTICULIERS

(Autorisation par Arrêté Municipal). Meubles, matériels, vêtements et objets divers, personnels et fabrication française ou d'importation, en bon état ou usagés. **Les professionnels doivent justifier de leur inscription au registre du commerce.** Les prix des articles en vente devront obligatoirement être clairement indiqués.

Les particuliers doivent s'engager sur l'honneur, à ne pas faire plus de deux vide-greniers par an. Ils devront présenter leur Carte d'Identité au placier ; lequel devra contrôler le numéro de celle-ci avec celui indiqué sur le bulletin d'engagement.

Art. 3 - VENTE DE PRODUITS ALIMENTAIRES, confiserie, boissons, sandwichs, frites, saucisses, crêpes, etc...

EST EXCLUSIVEMENT RESERVEE A L'ASSOCIATION L'OUTIL EN MAIN, sauf dérogation exceptionnelle.

Art. 4 – ASSURANCES : Tout participant (professionnel ou particulier) doit posséder une assurance personnelle en RESPONSABILITE CIVILE, VOL, INCENDIE, DEGRADATIONS, ACCIDENT CORPOREL, etc... **En aucun cas, la responsabilité de la Ville des Sables d'Olonne et de l'Association L'Outil en Main, ne pourra être recherchée, pour tous dégâts, vols, pouvant intervenir sur le site ou dans les véhicules.**

Art. 5 – EMPLACEMENTS & TARIFS : A l'extérieur, tous les emplacements seront tracés et numérotés à l'intérieur des zones A, B, C, D, E figurant au plan d'ensemble du site ; certains peuvent recevoir un véhicule et seront indiqués sur la feuille de réservation, de même que les tarifs. A l'intérieur tous les emplacements seront délimités et numérotés.

Art. 6 – RESERVATIONS : Les réservations se feront soit :

- Par Mail : **outilenmain.bricabrac.85@gmail.com**
 - Par courrier après demande téléphonique en appelant au **06 03 97 45 75** (du lundi au samedi de 9 h/12h00 et 14h00 à 18h00)
- Les réservations ne seront effectives** qu'après **PAIEMENT PAR CHEQUE + RETOUR D'UN EXEMPLAIRE DU BULLETIN D'ENGAGEMENT + PRESENT REGLEMENT**, datés et signés ; et à condition qu'ils parviennent à l'Association organisatrice (*Association L'Outil en Main*)
- Christian Besson, L'Outil en Main 20 rue des Turquoises 85340 Les Sables d'Olonne** dans les dix jours – au plus tard - suivants l'appel de fonds.

Les numéros de lots choisis seront attribués par ordre de date de réservation et au maximum 8 jours avant la date de la manifestation. Dans le cas où ce (ou ces) numéros auraient déjà été attribués, l'Organisateur appellera le Demandeur pour proposer un autre emplacement. **Une confirmation sera adressée.**

. Sauf cas de force majeure (accident, santé), toute réservation non suivie de présence, ne sera pas remboursée et l'emplacement sera attribué d'office à un autre Exposant, passé 7h30. Le délai de rétractation légale est fixé à 15 jours à compter de l'envoi du règlement.

. Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'intempérie.

Art. 7 – INSTALLATION & OUVERTURE AU PUBLIC : L'installation des Exposants se fera **entre 6h et 7h30 du matin**. Au-delà, toute circulation automobile sera interdite (sauf pour les Organisateurs). L'accès au public se situera à partir de 7 h. et jusqu'à 18h00. Les exposants ne devront démonter leur stand qu'au-delà de 18h00.

Art. 8 – NETTOYAGE DU SITE : Les Exposants sont tenus de laisser leur emplacement propre et **sans détrit**us. Chaque exposant s'engage à repartir avec ses cartons et les invendus. Deux containers « couvercle bleu » seront mis à disposition à l'espace restauration, **uniquement pour les DECHETS ALIMENTAIRES.**

Art. 9 – REGLES SANITAIRES : Les exposants s'engagent, chacun en ce qui les concerne à respecter, et faire respecter, les règles sanitaires qui seront éventuellement en vigueur le Dimanche 1^{er} Juin 2025

Association L'Outil en Main
Organisateur

Le Participant :
(date, signature et mention « Lu et Approuvé »)